

Conseil d'Etablissement

Procès-verbal de la séance du 5 mai 2026

Corseaux, Maison de Commune, Rue du Village 4

Salle du Conseil communal

Quart politique :

Mme Madeleine Skinner, Présidente
M. Gilbert Cavin, Chardonne
M. Cédric Desmet, Corsier-sur-Vevey
M. Laurent Paschoud, Corseaux

Excusée

Mme Céline Murisier, Jongny

Quart établissement scolaire : Mme Valérie Boden, Directrice

Mme Cloé Moser, enseignante
Mme Sonia Baechler, enseignante
M. Matthias Haussener, enseignant

Excusée

Mme Valentine Monney, infirmière scolaire

Quart parents :

Mme Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin
Mme Stéphanie Morson, Corseaux
Mme Nathalie Howald, Chardonne
Mme Aline Forgerit, Chardonne

Excusée

Mme Virginie Vîgo, Chardonne

**Quart représentants de la
société civile**

Mme Sofia Brun Aceiton, bibliothécaire
Mme Anne Germanier, déléguée à l'inclusion ASICC
M. Thierry Chevalley, Animateur Egzeko

Excusée

Mme Susana Rodrigues, Soc. Dév. Corsier

Ordre du jour

- 1) Accueil et communications par la Présidente**
- 2) Procès-verbal de la séance du 10 février 2026**
- 3) Communications de Mme Valérie Boden, Directrice de l'établissement scolaire**
- 4) GT LIFT - suivi, Mme M. Skinner**
- 5) « Quart parents » - informations**
- 6) Fin de législature et information sur la suite**
- 7) Divers et propositions individuelles**
- 8) Prochaine séance**

1) Accueil et communications par la Présidente

La Présidente Madeleine Skinner ouvre la séance à 19.35 h. environ ; elle salue les personnes présentes et dit son plaisir, teinté d'émotion, de se trouver, pour la dernière fois, au sein de cette commission, avec ses collègues et excuse les quatre personnes absentes (voir ci-dessus). Elle ajoute que M. Cédric Desmet devra quitter la séance avant la fin, pour se rendre à une autre séance commençant à 20 heures.

La Présidente M. Skinner souhaite commencer cette dernière séance avant la fin de la législature, en formulant ses remerciements chaleureux à tous les membres du Conseil. Elle souligne que, globalement, l'ambiance a été bonne au sein du Conseil durant toute la législature, les échanges courtois et agréables. Elle rend aussi hommage aux deux conseillers municipaux qui termineront leur mandat exécutif le 30 juin prochain et quitteront donc aussi l'ASICC : Mme Céline Murisier (Jongny) et M. Gilbert Cavin (Chardonne).

La Présidente soumet l'ordre du jour de la présente séance à l'assemblée : aucune discussion, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Après avoir pris acte du fait que, très probablement, MM. les conseillers municipaux Cédric Desmet (Corsier) et Laurent Paschoud (Corseaux) continueront leur activité de conseiller municipal en charge des écoles et continueront aussi d'œuvrer au sein de notre conseil, la Présidente exprime sa gratitude à tous ses collègues et souhaite le meilleur avenir possible, tant aux membres du Conseil qu'au Conseil d'établissement lui-même.

2) Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Après la correction de quelques coquilles (en pages 2, 3, 5 et 7), indiquées en séance, la Présidente soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Communications de Mme Valérie Boden, Directrice de l'établissement scolaire

La Directrice tient, avant tout autre chose, à rendre hommage aux personnes dont la dernière séance a lieu ce soir.

A Mme Madeleine Skinner, présidente du Conseil d'établissement, elle dit sa reconnaissance, pour le fonctionnement harmonieux du Conseil durant toute la législature, pour la manière pertinente et rigoureuse dont elle a présidé les débats, pour son engagement constant et pour le respect des institutions.

A Mme la Conseillère municipale de Jongny Céline Murisier, excusée ce soir, la Directrice dit sa gratitude pour son soutien, pour les liens tissés entre le monde scolaire et le parascolaire, les autres partenaires, en particulier l'animation jeunesse. Elle souligne aussi son esprit collaboratif et positif.

Enfin, elle dit à M. Gilbert Cavin, municipal de Chardonne qui avait décidé de ne pas se représenter après deux législatures, ses remerciements chaleureux pour la qualité du travail et pour l'engagement constant et précieux.

Elle témoigne aussi à tous les membres du Conseil sa reconnaissance pour l'engagement et pour les contributions au bon fonctionnement de l'établissement, dans l'intérêt des élèves et de toutes les personnes qui travaillent aussi en faveur de la formation.

En revenant sur la séance précédente, elle souligne la satisfaction suscitée par l'adoption du projet « Ecole sans fumée », approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Etablissement. Dans la continuité de cette démarche, les Municipalités des 4 communes ont décidé d'étendre cette mesure à l'ensemble des périmètres scolaires des collèges du cercle scolaire. Par ailleurs, ce projet a été soumis à la Commission de prévention, pour l'obtention d'un soutien financier. Sa mise en œuvre impliquera un accompagnement du service santé des différents acteurs concernés, notamment des élèves via de la prévention par le pairs et des différents partenaires de l'établissement.

En date du 20 mai 2026 aura lieu une journée sur la citoyenneté (projet d'établissement), avec la présentation des activités réalisées dans les classes de 1 P à 11 S, une conférence sur la relation Ecole-famille, déjà présentée aux enseignants.

Pour les transports scolaires à la rentrée, pas de modifications particulières, des déplacements d'élèves de Corsier à Corseaux et quelques enfants de 1P de Chardonne suivront leur scolarité à Jongny, mais, pour la plupart d'entre eux, ils sont domiciliés plus près de l'école de Jongny que de celle de Chardonne, ce qui facilite les choses.

4) GT LIFT - suivi, Mme M. Skinner

Déléguée du Conseil d'Etablissement, Mme Madeleine Skinner rend compte de la situation.

A ce jour, 9 jeunes vivent leur deuxième expérience, cela se passe très bien. Une douzaine d'entreprises se sont annoncées pour accueillir des jeunes à la rentrée d'août. Une nouvelle entreprise, au demeurant formatrice, se joindra aux partenaires existants : il s'agit de B. Schnider SA à Clarens, entreprise de ferblanterie de couverture et d'étanchéité. Mme Skinner profite de relever l'engagement des entreprises qui participent à ces formations et projets. La difficulté est la concurrence qui se fait entre les écoles de notre région.

Le 20 mai prochain, Mme Skinner se rendra à Berne, pour célébrer les 20 ans du projet LIFT au niveau fédéral; elle ne pourra pas assister à la journée de la citoyenneté.

5) « Quart parents » - informations

En premier lieu, il est rappelé que le week-end précédent, le 2 mai 2026, a eu lieu la journée des «sociétés locales»; les membres du Quart Parents remercient M. Thierry Chevalley pour Egzeko, la Directrice, la Présidente du Conseil d'Etablissement et M. Desmet, membre du CEt et municipal de Corsier, pour leur présence, ainsi que les 4 communes du Cercle pour avoir offert les bouteilles de l'apéritif à la fin de la manifestation.

Il faisait beau temps, ce qui a entraîné un grand succès de la société en charge du tir à l'arc; mais les autres activités présentées ont aussi eu du succès et bénéficié de la clémence du ciel.

Renouvellement des autorités :

- Le Conseil d'Etablissement sera renouvelé cet automne. Le quart parents se réunira le 29 septembre à 20 heures à Chardonne, pour désigner ses représentants.
- Il s'agira d'une réélection, ce qui prend du temps, comme lorsque, à Corsier, en automne 2025, on a dû procéder à une élection partielle (il a fallu trois tours désigner une représentante en remplacement d'une personne démissionnaire).

Le Funiculaire du Mont-Pèlerin sera hors service durant les deux premières semaines de scolarité après les vacances d'été; il est révisé chaque 12 ans, et il est confirmé par la Directrice que les élèves bénéficieront d'un service de bus des TPF (Transports publics fribourgeois) pendant la durée des travaux de contrôle et de révision.

Les quatre communes ont mis à disposition un lien, relayé sur une page du site internet de l'école, qui peut s'avérer cependant difficile à retrouver : www.epscorsier.ch et onglet « Bâtiments ».

Mme Skinner a constaté que deux procès-verbaux du Quart Parents manquent pour cette législature; elle prie donc le Quart Parents de transmettre à M. Jaccoud les documents manquants, afin que, à la fin de la législature, tous les dossiers traités durant celle-ci soient complets et complétés.

Les classes sont divisées en deux groupes pour assister aux 4 représentations spectacles de cirque, qui auront lieu les 19, 20 et 21 juin prochains ; ces spectacles sont ouverts aux élèves et à leurs seules familles. Une discussion a ensuite lieu, pour déterminer quelles sociétés locales pourraient assurer la vente de boissons lors de ces représentations.

6. Fin de législature

Début novembre, devrait se dérouler **la première séance du CEt 2026-2031** : la date retenue est le **mardi 3 novembre 2026 à 19h30, à Corsier**, salle 2 ou 4 de la Maison de commune. Le quart parents doit être élu au préalable, c'est déjà prévu.

La première séance est présidée, au début, par la personne la plus expérimentée en âge du Comité de direction.

Les membres indemnisés du Conseil d'établissement recevront, durant les prochaines semaines, leurs indemnités pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, en fonction du nombre de séances auxquelles(s) chaque membre a pris part.

La Présidente sortante et le Secrétaire seront à disposition de la personne désignée pour reprendre l'activité comme délégué.e à l'ASSIC de la présidence du CEt.

7) Divers et propositions individuelles

Le dernier numéro de la « Feuille des Vignes », magazine éducatif et collaboratif créé par l'association « Lavaux patrimoine mondial », publication interne de l'école, vient de sortir et a permis aux élèves de trois classes de l'établissement scolaire de s'exprimer,, en tant que jeunes journalistes, sur la Fête des Vignerons. .

Au sein de l'ASICC, c'est M. Visinand qui remplace une secrétaire administrative qui a quitté son poste récemment et quelque peu abruptement.

Le 23 juin, en même temps que **l'apéritif de fin d'année scolaire**, aura lieu **l'assermentation des membres du CoDir**.

A une question de parent demandant qui paie les frais consécutifs à un accident survenu dans le cadre scolaire, la Directrice répond que seuls les sinistres graves sont pris en charge (et sous conditions); pour tous les autres cas, l'école établit une déclaration d'accident, que les parents font ensuite valoir auprès de leur assurance. Elle souligne aussi l'importance de ces déclarations que l'on peut par exemple faire valoir auprès d'une assurance pour des frais dentaires qui surviennent parfois plusieurs mois ou plusieurs années après l'accident et que l'on peut exiger paiement de la part de l'assurance si on peut établir un lien entre l'accident et le dommage survenant plus tard, y compris pour les accidents intervenant sur le chemin de l'école..

S'agissant de la même question, pour des accidents survenus dans le cadre de « Ondine » (UAPE), il y sera répondu prochainement par M. G. Cavin. Pour la KAF, T. Chevalley indique que pour la prise en charge de soins, cela est à la charge des parents mais que le personnel s'occupe de l'accompagnement (appeler les parents/personnes de contact, infirmière, en cas de besoin).

Saison d'Egzeko : activités durant l'été et gens heureux de vivre en été. Ainsi, à Chardonne, on a renoncé durant l'année au moût étranger et, après les réactions déçues, on promeut du moût local, produit par des vignerons du cru plutôt que, auparavant on exportait du moût italien.

Des jeunes de 18 à 25 ans seront formés pour aider et encadrer des plus jeunes ; le service de jeunesse va bien, avec des gens cordiaux et engagés,

La Présidente a encore deux points :

- 1) C'est une compétence du CEt que de se prononcer, sur proposition de l'école, sur les deux demi-journées de congé de 2027. La proposition est le mercredi matin avant l'Ascension (5 mai 2027) et le vendredi après-midi avant le début des vacances scolaires estivales, comme en 2026 (vendredi après-midi 2 juillet 2027).
- 2) Le présent procès-verbal sera soumis à tous les membres, par voie de circulation, avec un délai au-delà duquel les gens qui n'auront pas répondu seront présumés avoir accepté le procès-verbal.

Une dernière question est posée : quid du changement des membres hors du quart politique et hors du quart parents se renouvellent, quant à eux, hors des périodes électorales. Si les personnes siégeant actuellement n'indiquent pas leur départ, il est sous-entendu qu'elles poursuivent leur mandat. Pour les enseignant.e.s, cela se fera durant une conférence des enseignant.e.s. Une place est à repourvoir dans le quart des représentants de la société civile suite à la dissolution de l'APE (Association des parents d'élèves).

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente cède la parole à M. Laurent Paschoud, municipal de Corseaux, qui invite l'assemblée pour une agape. La séance se clôt à 20.40 heures.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Madeleine Skinner

le Secrétaire :



Olivier Rapin